

des services auxiliaires, entre autres des programmes de soins à domicile comportant services thérapeutiques et ménagers, services récréatifs aux infirmes, le travail à domicile et services de placement pour invalides.

Des efforts se déploient aussi pour dépister les enfants atteints d'anomalies congénitales, mettre au point un système efficace d'inscription par région et par province de tous les enfants physiquement désavantagés et fournir les services voulus de traitement et autres. Plusieurs ministères provinciaux de la Santé ont institué des bureaux d'inscription des enfants handicapés et, de concert avec les sociétés d'aide aux enfants handicapés, ils assurent des services de traitement thérapeutique et de rééducation dans les hôpitaux pour enfants, dans les centres de réadaptation et dans les écoles spéciales. Les écoles publiques des grandes villes dirigent des classes spéciales à l'intention des enfants atteints de malformation, de défauts visuels, auditifs ou mentaux; des associations de bienfaisance parrainent des classes spéciales destinées notamment aux arriérés, aux personnes atteintes de paralysie cérébrale ou de troubles affectifs, etc. De plus, il existe huit internats pour les sourds et six pour les aveugles; la plupart sont administrés par les ministères de l'Instruction publique.

Outre l'activité thérapeutique que la Direction des services médicaux exerce pour le bénéfice des Indiens et des Esquimaux invalides, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social appuie les initiatives provinciales de réadaptation au moyen du programme national de subventions à l'hygiène, qui a pour objet l'expansion des services de réadaptation fonctionnelle et de traitement des enfants infirmes, ainsi que la réadaptation des personnes atteintes de maladies ou de déficiences mentales, de tuberculose et autres maladies chroniques. En 1961-1962, les trois quarts des \$1,614,914 dépensés en vertu de la subvention à la réadaptation fonctionnelle et aux enfants infirmes (voir p. 269) ont été employés à élargir les services de réadaptation fonctionnelle des hôpitaux, des centres de réadaptation et autres établissements du genre. Des deniers publics ont également été affectés à la formation professionnelle des travailleurs de la réadaptation fonctionnelle, à l'entretien de sept écoles de physiothérapie, d'ergothérapie, d'audiologie et d'orthophonie, et d'une école de travail social, ainsi qu'à l'achat d'équipement et aux recherches.

Section 3.—Statistique des hôpitaux et de la santé

Les renseignements statistiques actuels sur la santé des Canadiens se limitent aux séries bien établies et hautement uniformisées sur la mortalité, les maladies transmissibles et les institutions, séries qui existent depuis longtemps, et aux séries récemment établies sur l'application du programme fédéral-provincial d'assurance-hospitalisation (pp. 269-273). Une autre étude porte sur la maladie dans le Service civil. Une bonne part des renseignements statistiques proviennent aussi des provinces ou d'autres sources intéressées à la santé.

La statistique des causes de décès paraît au chapitre sur la statistique de l'état civil (pp. 247-249), la statistique hospitalière à la sous-section 1 qui suit, et la statistique des maladies à déclaration obligatoire et celle de la maladie dans le Service civil à la sous-section 2. L'*Annuaire* de 1955 renferme un bref exposé de la portée et des méthodes de l'Enquête sur la maladie (1950-1951) et les éditions de 1955, 1956 et 1957-1958 présentent une partie des résultats. Les résultats détaillés de l'Enquête ont paru dans les bulletins (n^{os} de catalogue 82-501F à 82-511F).

Sous-section 1.—Statistique hospitalière*

Aux fins de la statistique, les hôpitaux sont classés en deux catégories, 1^o selon l'appartenance: publics, privés ou fédéraux; 2^o selon le type: généraux, spéciaux (affections chroniques, convalescence, maternité, maladies transmissibles et orthopédie), pour maladies mentales et pour tuberculeux.

* Rédigé à la Section des institutions de la Division de la santé et du bien-être du Bureau fédéral de la statistique. Le détail se trouve dans les publications suivantes: *La statistique des hôpitaux* vol. I à VI (n^{os} de catalogue 83-210 à 83-215); *La statistique de l'hygiène mentale* (n^o 83-204) et *Supplément financier* (n^o 83-205); *La statistique de la tuberculose* (n^o 83-206); et *Supplément financier* (n^o 83-207); et *List of Canadian Hospitals and Related Institutions and Facilities* (n^o 83-201).